



**Interreg**



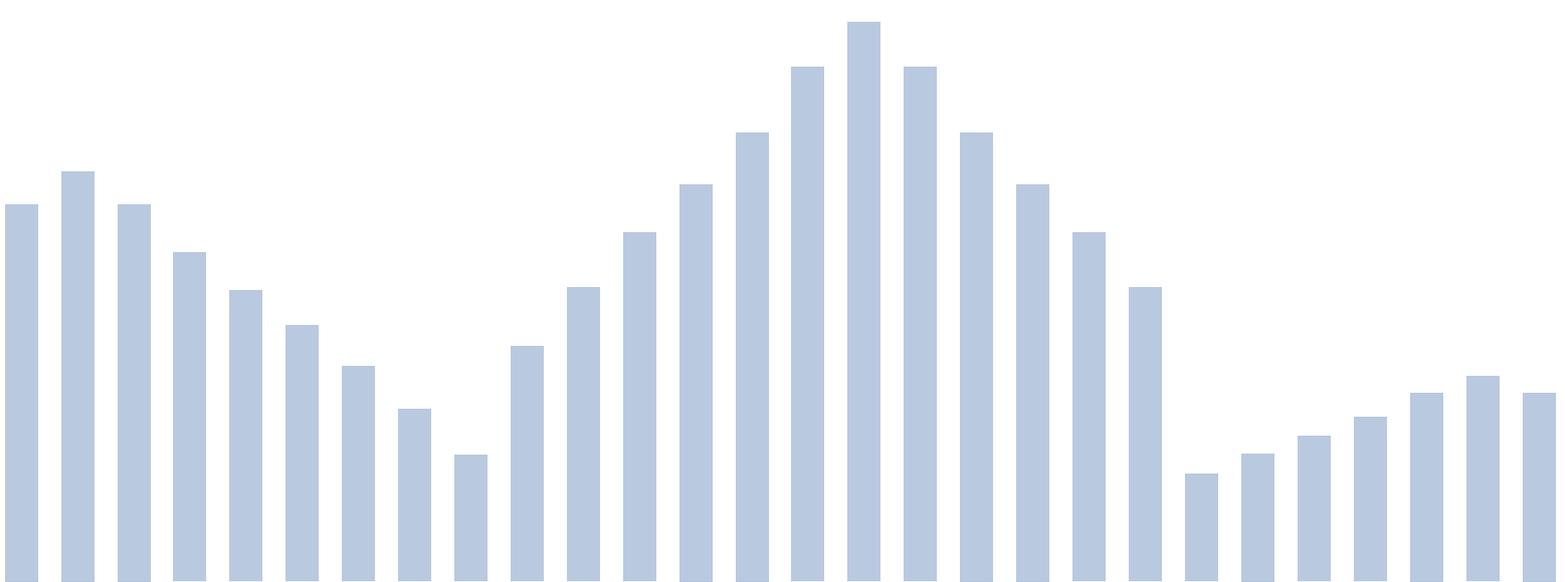
UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale

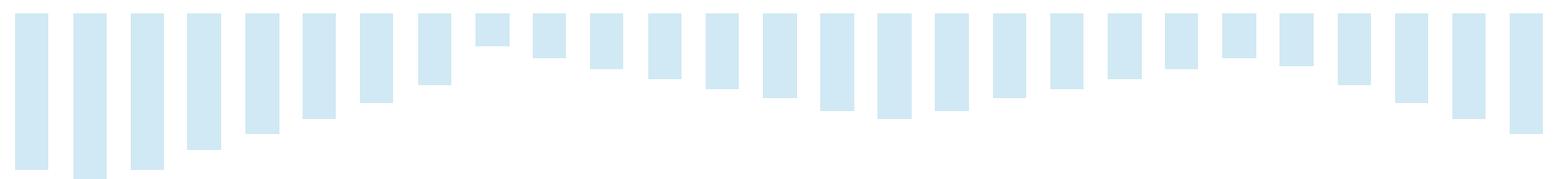


**ADAPT**



# Analyses territoriales et thématiques - niveau européen

CONFSERVIZI CISPEL TOSCANA



@ADAPTmaritime



[www.interreg-maritime.eu/adapt](http://www.interreg-maritime.eu/adapt)



@ADAPT\_maritime

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



# 1) Documents d'orientation politique

## Documents des Institutions Européennes

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques - UNFCCC en 1994, qui a attribué un rôle prioritaire aux mécanismes de réduction des gaz à effet de serre (mitigation) -, l'importance des mesures d'adaptation s'est constamment accrue.

Les Institutions Européennes ont affronté le thème de l'adaptation au changement climatique, à la suite des accords internationaux sur ce thème dès 2007, avec le Livre Vert (Livre vert de la Commission, du 29 juin 2007, sur l'adaptation au changement climatique en Europe: les possibilités d'action de l'UE [COM(2007) 354.

En 2009, la Commission européenne a approuvé le Livre Blanc : « L'adaptation au changement climatique : vers un cadre d'action européen » (COM(2009).

En 2013, ce document de consultation a été suivi par la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique (COM(2013) 216 final).

La Stratégie a pour objectif de se proposer comme un instrument complémentaire par rapport à l'activité des États membres en promouvant des actions de coordination et d'échange d'informations et en assurant que des considérations relatives à l'adaptation soient reconnues dans toutes les politiques européennes. La Stratégie est composée d'un document principal, à savoir la Communication de la Commission, qui contient les objectifs et les actions que la Commission a l'intention de promouvoir pour une Europe plus résiliente. En particulier, il fait référence à trois priorités :

1. Promouvoir l'action des États membres
2. Garantir des processus décisionnels éclairés
3. Promouvoir l'adaptation dans les secteurs particulièrement vulnérables.

Certains Pays européens ont déjà défini des stratégies, des programmes et des plans d'adaptation au changement climatique. Un nombre croissant de pays membres de l'AEE ont adopté une stratégie nationale d'adaptation et nombreux sont ceux qui ont développé et mis en place des plans d'action pour l'adaptation au niveau national. Des stratégies et des plans d'action ont également vu le jour dans de nombreuses villes et dans des régions transnationales dans toute l'Europe, telles que la Mer Baltique, les Carpates et les régions alpines.

Quant aux instruments financiers mis à disposition de la Commission pour des projets relatifs à ce thème, le Programme de financement dédié à la recherche et à l'innovation H2020 concerne également le thème de l'adaptation.

Enfin, « Climate – ADAPT » est la plate-forme européenne sur l'adaptation lancée à l'initiative de la Commission et gérée par l'Agence Européenne pour l'Environnement (EEA – European Environment Agency) avec l'assistance technique de l'ETC/CCA - European Topic Centre on Climate Change impacts, vulnerability and adaptation. Page de la Plate-forme : <http://climate-adapt.eea.europa.eu>.

Les Activités de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) sont aussi importantes ; celle-ci soutient le développement et la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques en Europe, l'évaluation des politiques de l'Union et le développement de stratégies à long terme pour s'adapter aux changements climatiques et pour réduire le risque de catastrophes, en fournissant des informations pertinentes.

Les informations sur les Plans approuvés qui contiennent des actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau local sont disponibles sur le site : <http://climate-adapt.eea.europa.eu/>.

## Documents et stratégie des Institutions nationales

Le Document fondamental sur l'adaptation au changement climatique au niveau national est la « Stratégie Nationale » (SNAC), approuvée avec le décret directorial n° 86 du 16 juin 2015.

La stratégie et le Plan d'Action/Plans d'Action Sectoriels indiquent des délais et des modes d'internalisation des thématiques d'Adaptation au Changement Climatique dans les Plans et les Programmes sectoriels nationaux, de districts, régionaux et locaux.

En juillet 2012, le MATTM [Ministère de l'Environnement et de la Protection du Territoire et de la Mer] a confié la

coordination technique et scientifique des activités ayant pour objectif de recueillir les informations nécessaires pour l'élaboration de la SNAC, au Centre euro-Méditerranéen sur les Changements Climatiques (CMCC).

Afin de garantir la participation des acteurs socio-économiques, le processus de définition de la Stratégie a également impliqué les différents porteurs d'intérêt. Dans la période du 1er octobre au 15 novembre 2012, une consultation publique a été promue par le biais d'un questionnaire en ligne dans le but de recueillir les différents points de vue nationaux sur le thème de l'adaptation climatique et du risque ; des consultations ad hoc ont aussi été effectuées.

Lors de la séance du 30 octobre 2014, la Conférence unifiée a également exprimé un avis favorable sur les contenus de la Stratégie d'adaptation.

La Stratégie nationale a été élaborée sur la base de toutes les données et des informations recueillies et approfondies, des indications fournies au niveau européen et des expériences d'autres Pays européens.

Afin de tenir compte des progrès de la recherche scientifique et des connaissances pratiques sur l'adaptation climatique, la Stratégie nationale fera l'objet d'une révision périodique des contenus et d'une consultation qui s'adressera aux porteurs d'intérêt.

L'Analyse de la réglementation communautaire et nationale pertinente au regard des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques présente l'examen de la réglementation communautaire en la matière avec son intégration au niveau national. De plus, elle illustre la « Stratégie d'adaptation européenne » adoptée en avril 2013 par la Commission Européenne, les instruments existants pour l'intégration de l'adaptation dans les différentes politiques sectorielles communautaires (l'intégration de l'adaptation) et elle offre également un panorama des stratégies nationales d'adaptation adoptées dans de nombreux Pays européens.

Le document « Éléments pour une Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique » identifie les principaux secteurs qui subiront les impacts du changement climatique, il définit les objectifs stratégiques et les actions pour la mitigation des impacts.

## 2) Plans et programmes

### Programmes nationaux

Pour mettre en œuvre la Stratégie, l'élaboration du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) a été lancée en mai 2016 ; elle s'est conclue le 31 octobre 2017 avec un document stratégique qui sera complété par un Accord lors de la Conférence État-Régions et qui ne veut avoir aucun caractère prescriptif mais qui se propose comme un instrument ouvert de mise à jour continue grâce aux nouvelles connaissances et aux expériences acquises lors de son application.

Le PNACC se propose de :

1. identifier les actions prioritaires en matière d'adaptation pour les secteurs-clés définis dans la SNAC, en précisant les délais et les responsables pour la mise en place des actions;
2. fournir des indications pour améliorer l'exploitation des éventuelles opportunités ;
3. favoriser la coordination des actions à différents niveaux.

Le PNACC est composé de trois parties :

1. Analyses du contexte, scénarios climatiques et vulnérabilité climatique
2. Actions d'Adaptation
3. Instruments pour la participation, le suivi et l'évaluation.

Le DOCUMENT DE CONSULTATION (PNACC) est disponible sur le site du Ministère de l'Environnement, avec les annexes suivantes :

Annexe 1. Analyse des conditions climatiques actuelles et futures

Annexe 2. Impacts et actions

Annexe 3. Questionnaire consultation

Annexe 4. Infographies

Annexe 5. Base de données des actions

## Programmes régionaux

La Région Toscane n'a pas défini de document opérationnel spécifique pour l'adaptation aux changements climatiques, alors que d'autres Régions (Lombardie), en revanche, sont en train de le faire.

La Région Toscane a préparé un Livre Blanc sur les changements climatiques approuvé avec le Plan Régional de l'Énergie et de l'Environnement, qui constitue les bases pour le développement d'une Stratégie régionale d'adaptation.

À partir de l'analyse des données recueillies sur les 5-6 dernières décennies, le Livre Blanc fournit le cadre des connaissances sur les principaux paramètres climatiques, qui sont relatifs, en particulier, aux températures et aux précipitations, et une analyse des événements météorologiques extrêmes en termes de fréquence, durée et intensité, et il contient un cadre prévisionnel et les scénarios d'évolution des principales variables climatiques en Toscane, élaborés en cohérence avec les instruments utilisés par le GIEC (Special Report on Emission Scenarios SRES) qui évaluent les concentrations des gaz à effet de serre en fonction de différentes hypothèses de développement socio-économique, et les éventuels impacts consécutifs qui sont attendus sur le territoire.

Le Livre Blanc sur les changements climatiques est un document de mise en œuvre du Plan Régional de l'Énergie et de l'Environnement (Paer en italien) approuvé avec la délibération du Conseil régional n° 10 du 11 février 2015 (Burt – Bulletin Officiel de la Région Toscane, n° 10 partie I du 6 mars 2015).

La Région Toscane a l'intention de lancer le processus pour la préparation de la Stratégie régionale en cohérence avec la SNAC adoptée en 2015.

L'objectif final est de dépasser l'approche d'adaptation spontanée ou d'urgence, qui conduit souvent à des solutions de mal-adaptation, et à adopter des approches planifiées et stratégiques pour mettre en place des politiques d'anticipation des problèmes et des mesures à adopter pour les résoudre en étroite synergie avec les actions de mitigation des changements climatiques, grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Paer se présente comme l'instrument pour la programmation environnementale et énergétique de la Région Toscane, et absorbe les contenus du vieux Pier (Plan Régional Orientation Énergétique), du Praa (Plan Régional d'Action pour l'Environnement) et du Programme régional pour les Aires Protégées.

Le Paer met en œuvre le Programme Régional de Développement (Prd) 2011-2015 et il s'insère dans le contexte de la programmation communautaire 2014-2020, afin de soutenir la transition vers une économie à basse émission de carbone, dans une optique de lutte et adaptation aux changements climatiques, de prévention et de gestion des risques.

Le méta-objectif poursuivi par le Paer est la lutte contre les changements climatiques, la prévention des risques et la promotion de l'économie verte.

Ce méta-objectif est composé de 4 objectifs généraux, qui rappellent les quatre Aires du VIème Programme d'Action de l'Union Européenne :

1. Lutter contre les changements climatiques et promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
2. Protéger et valoriser les ressources territoriales, la nature et la biodiversité.
3. Promouvoir l'intégration entre l'environnement, la santé et la qualité de la vie.
4. Promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles.

## Quelques programmes locaux

Bien que les villes ne couvrent que 2 pour cent de la surface terrestre, elles consomment plus de 78 % de l'énergie et émettent une part très significative du gaz à effet de serre. C'est pour cela qu'il n'est pas possible d'affronter le thème de l'adaptation au changement climatique sans une implication active des zones urbaines. Cette considération est encore plus vraie dans notre Pays, où, selon les données contenues dans le rapport préparé par l'ISPRA (Institut Supérieur pour la Protection et la Recherche en Environnement), on compte 7.145 communes italiennes (88 % du total) qui ont au moins une zone classée à haut risque hydrogéologique et où il y a plus de 7 millions de citoyens qui habitent dans des zones exposées au risque.

Dans ce sens, les villes exercent et sont déjà en train d'exercer une action particulièrement importante pour l'approfondissement de la connaissance du territoire et pour l'adaptation des instruments de planification et de programmation à la lumière des données relatives aux changements climatiques en cours, en introduisant des instruments et des mesures capables de prévenir et de gérer l'élément de risque ; par exemple, nous pensons à des domaines comme la planification urbaine, comme les plans pour la santé ou encore comme les plans de mobilité. Ce n'est pas tout : les maires représentent la première autorité de protection civile et ils jouent donc un

rôle crucial dans la rédaction des plans communaux d'urgence. Selon le Rapport Écosystème à Risque rédigé par Legambiente, 81,5 % des Communes interviewées (1.192 sur 1.462) sont déjà dotées d'un plan d'urgence à activer en cas d'éboulement ou de crue : il s'agit d'un instrument indispensable pour la sécurité des citoyens, dont l'adoption doit être soutenue et encouragée.

Dans ce contexte, les villes italiennes s'organisent pour mettre en place des actions concrètes, comme par exemple, dans le cas du plan d'adaptation climatique élaboré par la Ville de Bologne avec une méthode participative, ou des initiatives de renforcement de la résilience urbaine développées par les Villes de Milan et de Rome dans le cadre de l'initiative globale promue par la Fondation Rockefeller, ou de la Ville de Potenza à travers le projet Urbact Villes Résilientes, ou encore dans le cas de l'expérimentation du projet européen DERRIS qui a impliqué activement la Ville de Turin et dix autres villes italiennes.

### **BLUE AP - Plan local d'adaptation au changement climatique pour la ville de Bologne**

La Ville de Bologne, en collaboration avec Ambiente Italia, ARPA Emilia Romagna et le Kyoto Club, a élaboré, à travers le projet BLUEAP, un Plan local d'adaptation au changement climatique avec l'expérimentation de quelques actions pilote, efficaces et concrètes, à réaliser sur le territoire de Bologne afin de rendre la ville plus résiliente.

La finalité générale de l'initiative est de préparer l'administration et les citoyens à affronter de façon plus efficace des vagues de chaleur, sécheresse, inondations, crues (adaptation réactive) et d'autres effets des changements climatiques, en réduisant dans le même temps, les vulnérabilités existantes sur le territoire (adaptation préventive).

En particulier, le projet a visé à :

- Réaliser un système d'information innovant qui intègre des données environnementales et sociales, capables de produire de nouvelles informations sur les risques environnementaux et sur les meilleures stratégies pour les affronter
- Augmenter la conscience d'autorités locales, acteurs socio-économiques et citoyens par rapport aux risques réels liés aux changements climatiques sur le territoire de Bologne, en les motivant pour adopter des comportements plus attentifs à l'environnement et à la gestion responsable des ressources hydriques ;
- Offrir aux porteurs d'intérêt locaux, une assistance technique et liée à la formation pour planifier et mettre en œuvre quelques-unes des actions définies dans le Plan d'Adaptation. BLUEAP a également joué un rôle de «start-up», en lançant des actions pilote sur le territoire de Bologne, avec la participation d'entreprises et d'acteurs locaux;
- Suivre et évaluer l'efficacité et la durabilité des actions entreprises et des résultats qui ont émergé au cours de la réalisation du projet ;
- Partager et communiquer les lignes directrices et les résultats du projet, en promouvant la diffusion et l'échange du savoir-faire généré, pour permettre à d'autres communautés locales d'utiliser les modèles développés.

### **ACT - S'Adapter au changement climatique à temps**

Le projet ACT a pour objectif de développer, à travers un parcours participatif et partagé par tous les acteurs du territoire, une Stratégie locale d'adaptation au changement climatique qui évalue les impacts environnementaux, sociaux et économiques afin de construire des villes résilientes. Les territoires impliqués dans le projet ont été la Ville d'Ancone (Italie), la Ville de Bullas (Espagne) et la Ville de Patras (Grèce). Bien que chaque réalité présente ses propres spécificités, les régions de la zone Méditerranéenne, qui comptent parmi les plus vulnérables quant aux effets des changements climatiques, ont des problématiques similaires. En conséquence, il a été possible d'identifier une méthodologie et un parcours commun qui puissent être reproduits également dans d'autres contextes.

#### **Les objectifs spécifiques du projet ont été:**

- la définition d'une méthodologie intégrée capable de soutenir les administrations locales dans la réalisation et dans la mise en place d'actions d'adaptation destinées à réduire les impacts des changements climatiques dans le cadre urbain ;
- l'élaboration de Plans d'adaptation locale pour chaque ville partenaire du projet ;
- l'amélioration des compétences des autorités locales dans la compréhension des impacts et des effets des changements climatiques sur le territoire et sur les communautés locales et donc dans la planification et la mise en œuvre de politiques et de projets appropriés;

- la sensibilisation des acteurs locaux (industries, citoyens, santé, protection civile, etc..) par rapport à la stratégie d'adaptation, en facilitant le dialogue entre l'administration publique, les organismes de recherche et le secteur privé.

Les principaux résultats obtenus par le projet ont été :

- la création de Local Adaptation Board – LAB (groupes de travail) composés de sujets internes et externes aux autorités locales, qui représentent les secteurs suivants : protection de l'environnement, défense du sol, sauvegarde des ressources hydriques, protection civile, infrastructures, commerce et industrie, tourisme, communication;
- l'élaboration d'une Road map pour soutenir les villes dans la mise en œuvre d'une stratégie intégrée d'adaptation locale;
- la publication de l'analyse « Climate change impact assessment and local vulnerability » sur les impacts des changements climatiques sur l'environnement et sur les systèmes socio-économiques dans les villes d'Ancona, Bullas et Patras;
- la définition de 3 Plans d'Adaptation Locale officiellement approuvés par les Conseils municipaux des 3 villes pilote;
- la publication des Lignes directrices pour les municipalités « Planning for adaptation to climate change » ;
- la sensibilisation des acteurs locaux (industries, citoyens, santé, protection civile, etc..) sur les problématiques liées aux changements climatiques et par rapport à la stratégie d'adaptation.

### **Projet Life+ Ambiente « Derris »**

Il s'agit d'un Projet qu'Anci est en train de mener avec Unipol, la Ville de Turin et les Agendas 21 locaux, sur le thème de la résilience et de la préparation au risque pour les PMI (<http://www.derris.eu/>). C'est justement dans le cadre du projet DERRIS qu'une première rencontre nationale s'est déroulée à Rome le 20 décembre dernier, dans laquelle des expériences urbaines sur l'adaptation au changement climatique ont été présentées et mises en réseau et une confrontation avec des acteurs institutionnels importants du secteur a été lancée.

### **Climate Innovation Summit**

Le Climate Innovation Summit est l'événement le plus important sur l'innovation et les changements climatiques, où se rencontrent les leaders du monde de l'entreprise, de la recherche et de la politique. L'initiative est organisée par Climate KIC, sous le Patronage du Ministère, de COP 23 et de la Ville de Milan.

Les réflecteurs sont pointés sur les villes contemporaines, véritables « leviers du futur », où pratiquer et partager des produits, instruments, services et politiques. Participer signifie connaître les stratégies et les instruments mis en œuvre en Europe sur la voie vers l'économie zéro carbone : que sont les « villes circulaires » et les « infrastructures intelligentes », comment peut-on informer les citoyens sur les risques des changements climatiques, quels plans d'adaptation et mitigation fonctionnent et avec quels résultats, que signifie Urban Food ; comment intégrer des solutions fondées sur la nature dans la planification urbaine.

L'événement s'adresse aux entrepreneurs, universitaires, décideurs politiques et administrateurs locaux qui veulent se confronter sur les différents thèmes liés aux changements climatiques, partager les expériences, augmenter les compétences et enfin, transformer une idée en un instrument concret.

Le Climate Innovation Summit s'est déroulé dans la Fabbrica del Vapore, sous le patronage du Ministère de l'Environnement et du Territoire et par la Ville de Milan.

## **3. Projets nationaux et internationaux**

Confservizi Cispel Toscana collabore avec Anci Toscana pour la réalisation du Projet Proterina 3evoltion destiné à améliorer la capacité des institutions à prévenir et à gérer, conjointement, le risque de crue.

Elle a été partenaire et chef de file dans deux projets, financés respectivement par l'Union Européenne et par la Région Toscane, en Afrique du Sud – dans les villes d'Ehkuruleni – dédiés à la gestion durable des déchets, de la collecte à la sélection, au début de la récupération.

Confservizi Cispel Toscana a été partenaire dans un projet de gestion des ressources hydriques en Palestine. Ce projet a contribué à l'amélioration de la fourniture du service hydrique en Cisjordanie et à Gaza, à travers l'assistance à la gestion des ressources.